

RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA et lieu:	NPA et lieu:
Téléphone:	Téléphone:
E-mail:	E-mail:

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte:
Nom de l'institution bancaire et adresse:
Numéro IBAN:

Zone réservée à l'Administration

Planning des travaux
Date début des travaux:
Date mise en service:
Coût des travaux : CHF

Bâtiment	
Parcelle n°:	N° ECA:
Rue / lieu-dit:	
Année de construction:	
Affectation (selon SIA 380/1): <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre:	
Surface de référence énergétique (SRE): m ²	

Caractéristiques de l'installation	
Puissance du raccordement au CAD (kW) :	Type de chauffage remplacé :
Coût du forfait de raccordement :	Consommation totale du bâtiment :

Documents à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Offre du fournisseur des équipements incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation
<input type="checkbox"/> Proposition de contrat de fourniture de chaleur
<input type="checkbox"/> Copie des consommations du bâtiment
<input type="checkbox"/> Copie de la demande de subvention cantonale

Documents à transmettre pour le versement de la subvention
Copie des factures nominatives acquittées des travaux
<input type="checkbox"/> Photographies de l'installation

Conditions d'octroi

Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial :

15 % du forfait de raccordement, plafonné à CHF 10'000.-

- Octroi dans la limite du budget disponible.
- Octroi conditionné à la décision cantonale. Les conditions de la subvention cantonale s'appliquent.

Procédure

- La demande est à adresser à l'Office du développement durable **avant le début des travaux** et au plus tard le 31 décembre 2025.

Office du développement durable
Secrétariat Municipal
Grand'Rue 38
1196 Gland

Tél : 022 354 55 50
e-mail : durable@gland.ch

- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date:

Signature du propriétaire
du bâtiment/de l'installation
(ou son représentant/administrateur):